

Régime supplémentaires des rentes des employés syndiqués de Vidéotron Ltée –
Région Ouest du Québec

Demande de transfert de fonds

Nom du participant : _____

No d'assurance sociale : _____

No d'employé : _____

(Ce formulaire doit servir uniquement pour les transferts de fonds)

Choix 1 | Transfert au Fonds Transition

Je désire transférer la totalité (100%) de mes sommes accumulées au Fonds Transition à compter du 1^{er} _____ 20____.

Je comprends qu'à compter de ce moment, toute nouvelle cotisation sera dirigée dans le Fonds Transition.

Choix 2 | Transfert au Fonds Intermédiaire

Je désire transférer la totalité (100%) de mes sommes accumulées au Fonds Intermédiaire à compter du 1^{er} _____ 20____.

Je comprends qu'à compter de ce moment, toute nouvelle cotisation sera dirigée selon ces modalités (la moitié (50%) vers le Fonds Général et l'autre moitié (50%) vers le Fonds Transition).

Choix 3 | Transfert au Fonds Général

Je désire transférer la totalité (100%) de mes sommes accumulées au Fonds Général à compter du 1^{er} _____ 20____.

Je comprends qu'à compter de ce moment, toute nouvelle cotisation sera dirigée dans le Fonds Général.

Je comprends que selon les dispositions du régime, le calcul de l'intérêt entre la date de calcul (généralement au milieu du mois) et la date de transfert est basé sur le taux de rendement moyen du fonds des trois dernières années.

SIGNATURE : _____

DATE : _____

- ⇒ Lorsque complété, veuillez retourner ce formulaire par courrier à l'attention de Isabelle Girard, service des Ressources Humaines, 612 St-Jacques, 4^e étage Sud, H3C 4M8 ou par courriel à isabelle.girard@videotron.com.
- ⇒ Le formulaire doit nous être parvenu avant le 10 du mois précédent pour que le transfert soit effectué le 1^{er} du mois. Un seul transfert est autorisé par année civile.
- ⇒ **Les formulaire qui nous seront retournés par fax ne seront pas acceptés.**
- ⇒ Un accusé de réception vous sera retourné.

cc : Dossier de l'employé(e)
Paie
Les services actuariels SAI Inc.
Syndicat/Guy Gagné

Trois fonds pour mieux correspondre à votre horizon de placement

Fonds Général | Rendement et diversification

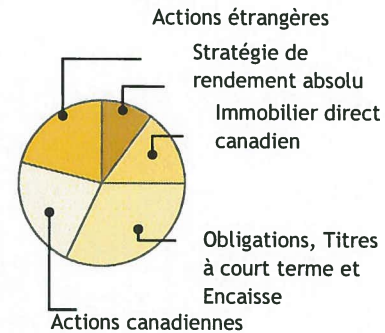
Le Fonds Général a comme objectif d'atteindre le meilleur rendement possible tout en respectant les principes de diversification et de gestion généralement acceptés dans le domaine des régimes de retraite.

Pour atteindre cet objectif, la politique de placement prévoit le placement dans trois grandes classes d'actif :

- Les titres à revenus variables : les actions étrangères et les actions canadiennes;
- Les titres à revenus fixes : les obligations, les titres à court terme et l'encaisse;
- Les placements alternatifs : l'immobilier direct canadien et la stratégie de rendement absolu.

La cible de placement du Fonds Général prévoit que l'actif sera investi en moyenne à 43% dans les actions. Il est donc normal de s'attendre à des fluctuations du rendement annuel de ce fonds.

Répartition des placements du Fonds Général



Fonds Transition | Sécurité et retraite

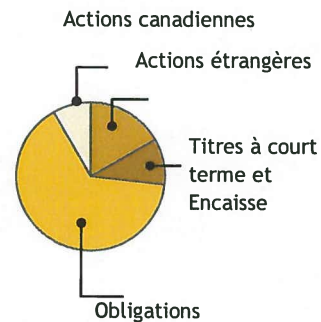
Le Fonds Transition a comme objectif de réduire le risque de placement à l'approche de la retraite, tout en maintenant une diversification par l'utilisation d'une portion restreinte de titres à revenus variables (actions).

La cible de placement du Fonds Transition prévoit que l'actif sera investi en moyenne à 75% en titres à revenus fixes (obligations, titres à court terme et encaisse) et à 25% en titres à revenus variables (actions étrangères et canadiennes).

Puisque l'objectif premier de ce fonds n'est pas le rendement, mais bien la sécurité du capital investi, l'horizon de placement devrait être de 18 à 24 mois avant la retraite.

Le Fonds Transition est accessible aux participants qui, au 1^{er} janvier de l'année, sont âgés de 50 ans ou plus.

Répartition des placements du Fonds Transition



Qu'est-ce que le Fonds Intermédiaire ?

Le Fonds Intermédiaire est une stratégie de placement disponible à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle permet d'investir la moitié (50%) des sommes accumulées dans le Fonds Transition et l'autre moitié (50%) dans le Fonds Général, avec un rééquilibrage annuel entre les deux fonds.

L'objectif est de réduire le risque de placement tout en offrant la possibilité d'atteindre des rendements intéressants. Il s'agit d'un premier pas vers la retraite.

Le Fonds Intermédiaire est accessible aux participants qui, au 1^{er} janvier de l'année, sont âgés de 50 ans ou plus.